

Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 79 (1992)

Artikel: 1992 : l'année du démarrage
Autor: Jauslin, Jean-Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

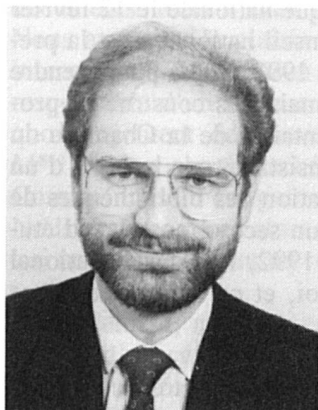
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORTS ET ETUDES



Jean-Frédéric Jauslin, Directeur

1992 : L'ANNEE DU DEMARRAGE

Dans l'histoire de la Bibliothèque nationale suisse, l'année 1992 sera certainement marquée d'une pierre blanche. En effet, les travaux de réorganisation, débutés en 1990, ont commencé à porter leurs fruits et surtout ont abouti, le 18 décembre, à un vote unanime du Parlement en faveur de la nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale. Depuis 81 ans, les bases légales de notre institution n'avaient pas changé. Il serait présomptueux et même peu indiqué d'espérer une aussi longue vie à la nouvelle loi. Au vu, toutefois, des changements que notre société a vécus dans le monde de l'information durant ces trois dernières décennies, on peut affirmer que la modernisation de l'ancienne loi n'était pas un luxe.

« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » écrivait La Fontaine dans la fable du Lion et du Rat. Telles sont effectivement les facultés dont nous avons dû nous armer pour parvenir enfin à voir nos premiers efforts récompensés. L'élaboration d'un message et sa présentation au Parlement, qui devaient être de simples tâches visant à mettre au point un concept nouveau, se sont avérées proches d'un parcours de combattant. Quelles ne furent pas les barrières qu'il nous fallut franchir pour atteindre notre objectif. Un objectif, d'ailleurs, qui se révèle n'être qu'une étape. Lorsque l'on atteint enfin la ligne d'arrivée, on a de la peine à se souvenir du point de départ et de tous les méandres par lesquels il a fallu passer. Et l'on se demande : est-il possible que nous ayons touché au but ? Ne nous leurrions pas : la définition et l'acceptation de la nouvelle loi ne représentent qu'un point de départ pour la concrétisation de notre vision de la nouvelle BN. N'allons surtout pas jusqu'à croire que les moyens et l'infrastructure seront à disposition dès le début de l'année nouvelle. Certes non, et le combat ne fait que commencer. Il faudra défendre ardemment notre projet qui subira vraisemblablement les contrecoups de la crise financière que traverse notre pays et qui n'épargne pas le portefeuille de la Confédération. Si l'on peut raisonnablement espérer que les sommes attendues nous seront accordées — il faut bien admettre que la réorganisation de la BN est un petit projet en termes de finances fédérales — l'attribution des postes nécessaires à la restructuration, en revanche, nous crée de très sérieux soucis. La première tranche de dix-sept postes ne pourra vraisemblablement pas nous être accordée. Cela signifie que nous nous trouverons dans une position délicate, où nous aurons de l'argent à disposition pour nos projets sans avoir suffisamment de collaborateurs qualifiés pour les mener à bien ! Ce problème nous occupera dès le début de l'année 1993 et il nous faudra trouver des solutions aptes à assurer le développement harmonieux de notre réorganisation.

Acceptation du message et du projet de loi

Concrètement, comment se sont déroulées les interventions au Parlement durant l'année écoulée ? Le Conseil fédéral a transmis le message de réorganisation de la Bibliothèque nationale le 12 février 1992. La Commission de la Science de l'Education et de la Culture du Conseil national s'est la première penchée sur ce projet. Lors d'une visite dans nos locaux le 13 avril 1992, elle a pu se rendre compte de la situation de notre institution et, dans un débat certes animé mais très constructif, proposer au plenum de soutenir cette action et de ratifier la loi. Les parlementaires de la Chambre du peuple ont ajouté une note particulière au projet du Conseil fédéral en insistant, par le biais d'un postulat, sur la nécessité de voir la BN jouer un rôle actif dans la coordination des bibliothèques de notre pays. Ils ont aussi demandé au Conseil fédéral, par le truchement d'un second postulat, d'étudier la possibilité d'introduire un dépôt légal dans notre pays. Le 4 juin 1992, le Conseil national s'est prononcé favorablement et de manière unanime sur cette nouvelle loi, et ce malgré certaines incitations à la réserve émanant de plusieurs instances extérieures.

Ce fut ensuite au tour de la Commission de la Science de l'Education et de la Culture du Conseil des Etats d'étudier le projet. Lors d'une visite analogue, qui a eu lieu le 18 septembre, les parlementaires de la Chambre des cantons ont également eu l'occasion de constater la nécessité de ce projet. De façon similaire, ils ont transmis ce projet au plenum avec une proposition d'acceptation sans réserves. Seules certaines petites corrections d'ordre rédactionnel ont été apportées au projet de loi. Le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la réorganisation de la BN le 1^{er} octobre 1992.

Certaines divergences sur des questions d'ordre rédactionnel ont provoqué le report du vote final à la séance d'hiver. Celui-ci a eu lieu le 18 décembre 1992. Cette date fixe le début de la période référendaire de 90 jours qui s'achèvera le 13 avril 1993. Le Conseil fédéral pourra ensuite, si aucune intervention n'a lieu, mettre en vigueur la nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale suisse au 1^{er} mai 1993.

Gestion courante et projets spécifiques en 1992

Evaluation des systèmes informatiques

En marge de l'acceptation du message, nous avons concentré nos efforts sur la mise en place d'un système de gestion intégrée pour la BN. Il a été généralement reconnu comme indispensable d'automatiser notre bibliothèque afin non seulement de garantir une gestion optimale de nos ressources mais également de pouvoir mettre à disposition des services que nous ne sommes toujours pas en mesure de fournir aujourd'hui et qui sont attendus avec impatience.

Pour tout achat de cet importance, l'administration fédérale est tenue de procéder à une mise au concours selon les règles du GATT. Nous avons donc annoncé au début de l'année, dans la *Feuille officielle du commerce*, notre intention d'obtenir des offres sur la base d'un cahier des charges que nous avons rédigé. Nous avons reçu vingt-et-un dossiers qu'une équipe de la BN a étudiés tout au long de l'année. Quelque quinze collaborateurs et collaboratrices ont participé à ce travail durant différentes périodes. Nous avons également bénéficié d'un conseil externe puisque nous avons eu la chance, durant cette évaluation, de pouvoir nous assurer les services d'un expert allemand dans ce domaine. A la fin du mois de décembre, nous étions en mesure de fixer notre choix sur un fournisseur qui répondait parfaitement à nos critères d'évaluation. C'est donc ce dossier qui sera transmis au début de l'année 1993 à M. Flavio Cotti, Chef du Département fédéral de l'intérieur, qui prendra une décision définitive après avoir consulté plusieurs instances nationales.

Nous espérons vivement pouvoir démarrer notre gestion automatisée dans le courant de l'année prochaine. Cela impliquera de nombreuses tâches, telles que la mise en place de nouvelles procédures de travail, la récupération de nos données sur cartes et l'installation et la paramétrisation du système proprement dit.

Restauration — conservation

L'un des plus grands soucis que nous avons au sein de la bibliothèque concerne la conservation des documents. Rien n'avait été entrepris dans ce secteur durant les dernières années, faute de moyens. Nous avons eu le plaisir de pouvoir engager l'une des rares spécialistes dans ce secteur au niveau international. M^{me} Susan Herion a en effet pris ses fonctions chez nous le 1^{er} avril 1992 en tant que responsable d'un secteur nouvellement créé qui regroupe la reliure et l'atelier photographique, et à quoi s'ajoutent de nouvelles tâches dans le domaine de la préservation et de la conservation. M^{me} Herion s'est attachée tout d'abord à faire un état de la situation des collections de la BN. Comme nous le craignions, les résultats de cet examen se sont révélés extrêmement préoccupants. Nous nous sommes alors directement engagés dans certaines mesures, certes encore modestes, mais qui nous permettront de remédier aux problèmes les plus graves.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre coopération avec les Archives fédérales dans le cadre de l'étude d'un système de désacidification en masse des documents. Les travaux qui se sont déroulés durant l'année ont consisté à étudier dans le détail les résultats des tests que nous avons effectués avec la Bibliothèque du Congrès de Washington. Malheureusement, les progrès technologiques dans ce domaine ne sont pas encore suffisants pour permettre de déterminer, aujourd'hui déjà, la solution que nous voulons adopter. Nous restons toutefois persuadés de la nécessité d'une installation de désacidification de masse dans notre pays.

Informatique — bureautique

Dans ce secteur également, notre retard est extrêmement important puisque notre gestion est encore presque totalement manuelle. La mise en place de plusieurs ordinateurs personnels pour effectuer des traitements ponctuels nous a bien sûr permis de pallier quelques lacunes importantes. Toutefois, cela a entraîné quelques difficultés dans la mesure où chaque collaborateur doit essayer d'organiser ses propres tâches avec des outils qu'il ne maîtrise pas toujours parfaitement. Nous sommes très contents d'avoir pu nous assurer les services d'un nouveau responsable informatique en la personne de M. Michel Moret. Ce dernier a immédiatement pu s'atteler à deux tâches prépondérantes, à savoir mettre de l'ordre dans la gestion courante d'environ trente ordinateurs personnels et participer activement à l'évaluation et au choix du futur système de la BN.

Réseau de CD-Rom

Depuis quelques mois, nous avons installé un réseau d'ordinateurs personnels avec un serveur de disques optiques qui permettait à chaque station de travail d'accéder à quelque vingt-huit CD-Rom simultanément. Cette possibilité était utilisée en majeure partie par les collaborateurs du Catalogue collectif suisse pour leurs recherches bibliographiques. Il était prévu, dès le début de ce projet, de mettre cet outil à disposition de nos lecteurs. C'est chose faite depuis le 16 novembre 1992, puisque le premier PC donnant accès à ces informations a été installé dans la salle des catalogues. Je regrette, à titre personnel, de n'avoir pas donné plus de relief à cet événement qui marque véritablement un tournant dans la vie de la Bibliothèque nationale suisse.

Le répertoire des périodiques suisses

En 1991, l'équipe de projet du Répertoire des périodiques a repris en main les destinées de cet outil à caractère national. Durant l'année écoulée, il s'est agi d'ajouter les notices des périodiques suisses que nous détenons à la BN aux références bibliographiques des périodiques étrangers contenues dans cette base de données. Ce travail s'est achevé le 14 août 1992, avec la publication du *Répertoire des périodiques suisses 1986-1990* qui, pour la première fois, a été réalisée à partir de données informatisées.

Les expositions

Parmi les nouvelles activités de notre institution figurent maintenant les manifestations destinées à nous faire connaître d'un plus large public. Ce ne sont pas moins de six expositions que nous avons organisées par nos propres moyens au sein de nos locaux. A cela s'ajoutent de nombreuses présentations et lectures d'auteurs ainsi que la mise sur pied d'un stand au Salon du Livre de Genève, organisé par les Archives littéraires suisses. Signalons dans l'ordre chronologique les expositions suivantes :

- Josef Viktor Widmann
- Yvan Moscatelli — dans la série « Arts plastiques - Message littéraire »
- Hermann Burger
- *The Sister Republics* — exposition reprise de la Bibliothèque du Congrès à Washington et présentée en Suisse par la BN à quatre endroits différents : Berne, Genève, Bâle et Zurich (1993)
- Ulrich Becher
- Wallenstein — exposition consacrée à l'oeuvre majeure de Golo Mann qui a fait don de son manuscrit aux Archives littéraires suisses.

Le bâtiment

Afin de prétendre pouvoir installer un véritable Centre d'information pour les *Helvetica* et pour répondre aux nombreux problèmes que nous connaissons dans le domaine du stockage des documents, il a été nécessaire d'entreprendre un vaste projet d'aménagement du bâtiment de la Hallwylstrasse. Un responsable de la BN a été libéré de ses fonctions pour travailler à plein temps à ce projet. C'est en étroite collaboration avec le Département des finances et l'Office des constructions fédérales que nous avons mis sur pied les différentes actions nécessaires. Ce projet se déroulera en plusieurs phases.

Tout d'abord nous effectuerons des adaptations ponctuelles dans nos locaux. Le départ de l'Office fédéral des statistiques, en 1993, nous permettra de mieux disposer les différents secteurs de la BN et de commencer à nous ouvrir plus largement au public en mettant à sa disposition toute la partie centrale du rez-de-chaussée.

La première étape de construction consistera à créer des magasins souterrains sous l'esplanade est de la BN.

Une deuxième étape permettra de revoir en profondeur toute la conception interne du bâtiment en l'adaptant aux besoins actuels du traitement de l'information.

Enfin, à plus long terme, nous devons construire également des magasins souterrains sous l'esplanade ouest de la BN qui se situe entre notre bâtiment et le Musée d'histoire naturelle.

Les trois dernières phases feront l'objet d'un message au Parlement qui sera déposé au mois de février de l'année prochaine, le Conseil fédéral ayant déjà donné son feu vert pour un crédit d'étude le 1^{er} juillet 1992.

Projets externes

Coordination nationale

Ce ne sont malheureusement pas les questions liées à la coordination nationale qui nous ont apporté le plus de satisfactions cette année, loin s'en faut. C'est Mario Botta qui affirmait dernièrement que « la richesse aujourd'hui n'appartient plus à ceux qui thésaurisent, mais à ceux qui ont la capacité de produire... Cette capacité présuppose une ouverture, une générosité envers l'extérieur très éloignée de l'attitude d'autodéfense que nous constatons actuellement dans notre pays ». Malgré les efforts entrepris au sein de diverses associations et groupes de travail, il n'a pas été possible d'oeuvrer dans un esprit suffisamment innovateur, capable d'élaborer des projets ambitieux pour le futur. A tous les niveaux, nous nous sommes contentés de maintenir nos positions et de ne manifester une certaine ouverture que lorsque celle-ci servait nos propres intérêts. Cette attitude ne peut en aucun cas mener à une politique novatrice qui nous permettra d'aménager valablement notre avenir. La direction de la BN s'est trouvée dans une situation où l'on voulait la forcer de suivre une voie qui semblait certes convenir aux autres institutions mais qui ne garantissait aucun progrès vers une solution viable à long terme. Dans ce contexte, nous nous sommes vus obligés de maintenir une position ferme quant à nos intentions ; et c'est ce même contexte qui a dégénéré pour aboutir finalement à une réelle détérioration des relations entre les bibliothèques du pays, du moins au niveau de leurs directions. Nous sommes toutefois très satisfaits de constater que certaines autorités ont compris nos propos et nous ont soutenus dans notre action. La prise de position claire et sans appel du Parlement montre sans doute que nous avons eu raison de maintenir fermement le cap de nos intentions.

Médiathèque

Un projet particulièrement important a été entrepris : l'étude de la situation de la conservation du patrimoine audiovisuel dans notre pays. Les conclusions auxquelles le groupe de projet est arrivé montrent la gravité de la situation — nous perdons chaque jour du matériel unique — et soulignent l'importance des moyens qui sont à mettre en oeuvre dans ce domaine. La situation conjoncturelle nous force néanmoins à être réalistes et laisse peu d'espoir à une réalisation durant la prochaine législature. Encouragé par l'attitude extrêmement positive du Chef du Département de l'intérieur qui s'est rendu compte de l'importance des enjeux, nous allons poursuivre une action de sensibilisation du public à ce problème encore trop largement méconnu.

Phonothèque nationale

En tant qu'institution nationale dont le mandat est proche de celui de la BN, la Phonothèque nationale sise à Lugano devrait pouvoir jouer un rôle important dans la conservation du patrimoine culturel helvétique. Au vu de la nouvelle loi sur la BN, il serait souhaitable de pouvoir lui déléguer certaines tâches, relatives notamment à la conservation de supports phoniques. Malheureusement, la Phonothèque nationale ne dispose pas de suffisamment de moyens pour répondre efficacement à ce mandat. Ni les locaux à sa disposition, ni les moyens financiers accordés par la ville de Lugano, le canton du Tessin et la Confédération ne sont suffisants pour permettre d'envisager une extension de ses activités actuelles — ce qui serait pourtant indispensable si l'on veut lui reconnaître le rôle d'institution nationale. Cette situation a incité le Conseil de Fondation à demander à l'Office de la culture d'étudier la possibilité d'une intégration au sein de la Bibliothèque nationale. Une attention toute particulière devra être accordée aux possibilités de synergie capables de garantir un développement harmonieux à ces deux institutions.

Conclusions

Une phrase de Roger Peyrefitte nous vient à l'esprit alors que nous songeons à conclure ce rapport des activités de notre institution en 1992. Dans *Jeunes Proies*, il affirme que « ... les romanciers mettent souvent dans leurs oeuvres non pas ce qu'ils ont fait mais ce qu'ils auraient voulu faire ». C'est un peu le sentiment que nous éprouvons lorsque nous pensons à tous les projets que nous avons en tête au début de l'année 1992. Néanmoins, nous admettons bien volontiers que le bilan est globalement positif. Nous aimerions particulièrement souligner l'excellente expérience que nous avons vécue, lors de l'évaluation des systèmes informatiques, quand plusieurs collaborateurs de la BN se sont engagés avec enthousiasme dans cette étude.

Constatons simplement qu'il nous faudra durant l'année prochaine :

- formaliser les méthodes de travail, définir clairement les responsabilités et utiliser les compétences de chacun de façon optimale ;
- ne pas laisser retomber l'enthousiasme des collaborateurs qui commencent à ressentir une certaine lassitude due principalement à la lente réalisation des projets en cours ;
- insister pour que l'on nous accorde les moyens financiers et les effectifs nécessaires à notre réorganisation ;
- aboutir aux premières réalisations, notamment dans le domaine informatique ;

Nous nous lancerons avec courage et optimisme dans ces travaux durant 1993.